



***SNES Co-psy et DCIO***

***Info Rapide n°18***

**13 juin 2011**

## **L'action paye. Allons- y !**

### **Labellisation à Marseille : Premier succès**

Dans la précédente info rapide, nous vous alertions sur les projets autour de la cité des métiers de Marseille. Refusant toute concertation avec les organisations syndicales, le Recteur s'était lancé dans l'élaboration d'une convention qui faisait de la cité des métiers le pilote de l'organisme labellisé, annexant à bon compte les 6 CIO de Marseille-ville, qui, comme c'est la règle dans ces structures, auraient du y travailler incognito.

La mobilisation immédiate de la section académique du SNES pour s'y opposer et pour obtenir de nombreux soutiens de la part d'élus et d'autres organisations syndicales a permis d'arrêter ce coup de force.

Le préfet de Région avait déjà transmis le projet de convention, à peine formalisé, pour un examen par le CCREFP le 20 JUIN ! La mobilisation des collègues qui s'est traduite par un appel à la grève pour le 16 Juin, et les protestations d'autres forces syndicales et politiques ont finalement permis que le projet soit retiré de l'ordre du jour ! C'est un recul important mais provisoire. L'opération menée sur Marseille montre bien les enjeux de ces labellisations pour le gouvernement et le peu de cas fait de l'avis des personnels et de l'intérêt des élèves et des étudiants.

### **Et ailleurs ?**

Manifestement toutes les cités des métiers de France, sont sur la même position que celle de Marseille, mais le secret semble mieux gardé. Les Maisons de l'emploi et de la formation (MEF), comme à Strasbourg, les Maisons de la formation professionnelle (MFP) à Rennes, toutes de type associatif pourraient devenir organisme « porteur » de ces labellisations. Le modèle qui tendrait à s'imposer, si ces structures deviennent supports, serait celui des plateformes multi partenariales. Ce serait une façon de dériver les qualifications et les moyens du service public au bénéfice exclusif du privé !

### **Les Directeurs en première ligne**

Dans certaines académies, les CSAIO n'hésitent pas à laisser les DCIO se débrouiller seuls face aux demandes locales (exemple dans les Hauts de Seine), ou leur demandent de réfléchir aux mêmes, aux conditions de labellisations de leur CIO. Ceci est inacceptable ! Entre décision autoritaire des Recteurs pour engager les services et renvoi sur le local de la responsabilité des conventions, décidément nos supérieurs hiérarchiques ne défendent pas beaucoup les CIO ni les personnels !

Il faut que les équipes restent soudées et que les échanges et l'action collective soient les réponses unanimes face à ces manœuvres destructrices pour notre service!

## **La labellisation, une procédure dangereuse et contestable**

Le Snes avait dès le départ dénoncé l'extension de la loi de novembre 2009 à la formation initiale. On en voit effectivement les effets !

S'agissant du service public, Le principe de la labellisation est inutile. Quelles meilleures garanties que le recrutement de fonctionnaires, dont le niveau de qualification et les compétences sont vérifiées et validées, dont les missions sont encadrées et l'éthique attestée par leur appartenance au service public et leur référence au code de déontologie des psychologues?

La labellisation n'a de pertinence que pour les organismes privés. Peut être faut il y voir un progrès pour la public adulte qui est confronté à de multiples structures de type associatif voire marchand, mais pour le public en formation initiale l'application de la labellisation va plutôt permettre à des associations, de proposer leurs services, sur la base d'un référentiel métier de « conseiller professionnel, » sans aucune vérification de leur qualification,

**La loi a été votée, les décrets et l'arrêté sont publiés, quelle marge de manœuvre reste t-il ?**

Il faut refuser la précipitation que les pouvoirs publics voudraient nous imposer afin de pouvoir afficher un premier train de labellisation avant l'été.

Il est évident que le cahier des charges, défini sans aucune concertation avec les élus des personnels fixe un cadre très dangereux pour les CIO et pour les copsy. (Conditions de labellisation des lieux, référentiel métier, désignation d'un responsable du PIOFM qui établira le programme d'activités de l'organisme labellisé, suivra et évaluera les actions des personnels). De plus, l'exemple de Marseille montre qu'il s'agit d'engager les services sans aucune compensation en postes et sans respect du volontariat. Le travail sur les plateformes multi partenariales dans ces conditions n'est pas acceptable.

Le caractère local des conventions va de plus faire « exploser » la notion même de service public d'orientation de l'Education nationale. Dans une même académie, on pourrait ainsi avoir des copsy et des DCIO avec des conditions de travail différentes (horaires, congés, amplitude de présence sur la semaine) avec des disponibilités différentes pour les établissements et le CIO, des activités différentes selon le « dynamisme » plus ou moins grand des partenaires labellisés, une place bien identifiée ou non pour le CIO.

**Le plan d'action décidé par l'intersyndicale (SNES/FSU) ,CGT Educ'action et SUD Education doit nous permettre de nous faire entendre !**

**Si des conventions nous sont imposées, elles ne peuvent se faire sans un cadrage fort afin de préserver notre métier, notre statut et nos conditions de travail.**

**Ceux qui présentent la labellisation comme le seul moyen de survie des CIO, sont ils prêts à accepter de perdre tout ce qui fait la spécificité de notre métier de psychologue, notre ancrage dans l'Education Nationale et nos missions ?**

**Les CIO sont menacés, tant par la RGPP et le désengagement de l'Etat que par une conception de l'orientation, répandue dans les Régions, qui l'assimile à l'information et à l'insertion !**

**Seule solution, se faire entendre et se faire comprendre!**

**Les 14 et 15 JUIN, expression de notre colère auprès du MEN : Envoi de la carte postale au Ministre et à ses directions recueil des pétitions et toute autre forme de protestations...**

**Le 16 JUIN, journée nationale d'action dans les académies pour exiger des Recteurs qu'ils entendent l'opposition des personnels à cette course folle et précipitée vers la labellisation, qu'ils communiquent leurs intentions quant aux projets pour les CIO et qu'ils s'engagent à faire respecter le statut, les missions, les conditions d'exercice des co-psy et des DCIO**

**Le 23 JUIN, délégations des académies à Paris, en convergence avec les intersyndicales de l'AFPA, des GRETA et de pôle emploi afin de défendre notre conception d'un service public de qualité.**

Ci-dessous le lien pour télécharger la carte postale à envoyer à notre ministre :

[http://www.snes.edu/IMG/pdf/Non\\_au\\_detricotage\\_du\\_service\\_public\\_de\\_l\\_education\\_nationale.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/Non_au_detricotage_du_service_public_de_l_education_nationale.pdf)

ET celui pour télécharger la pétition à remplir et à faire remplir autour de nous, que nous remettrons au ministère lors d'une prochaine audience :

[http://www.snes.edu/IMG/pdf/petition\\_braderie.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/petition_braderie.pdf)